

L'asseoir - t - on sur des déclarations? Mais il faudrait entre le monarque et les sujets une conscience morale qui les liât l'un à l'autre par un mutuel amour du bien général, ou du moins une conscience publique qui les rassurât l'un envers l'autre par une communication sincère et réciproque de leurs lumières et de leurs sentimens. Or, comment établir cette conscience publique, qui servirait de flambeau, de guide et de frein dans la marche des gouvernemens?

Percera-t-on dans le sanctuaire des familles, dans le cabinet du citoyen, pour surprendre et mettre au jour ce qu'il ne veut pas révéler, ce qu'il lui importe même souvent de ne pas révéler? Quelle inquisition! quelle violence révoltante! Quand même on parviendrait à connaître les ressources de chaque particulier, ne varient-elles pas d'une année à l'autre avec les produits incertains et précaires de l'industrie? Ne diminuent-elles pas avec la multiplication des enfans, avec le dépérissement des forces par les maladies, par l'âge et par le travail? Les facultés de l'humanité, utiles et laborieuses, ne changent-elles pas avec les vicissitudes que le temps apporte dans tout ce qui dépend de la nature et de la fortune? La taxe personnelle est donc une vexation individuelle sans utilité commune. La capitation est un esclavage affligeant pour l'homme, sans profit pour l'état.

Après s'être permis l'impôt, qui est la preuve

du despotisme, ou qui y conduit un peu plus tôt, un peu plus tard, on s'est jeté sur les consommations. Les souverains ont affecté de regarder ce nouveau tribut comme volontaire, en quelque sorte, puisque sa quantité dépend des dépenses que tout citoyen est libre d'augmenter ou de diminuer au gré de ses facultés et de ses goûts, la plupart factices.

Mais, si la taxe porte sur les denrées de premier besoin, c'est le comble de la cruauté. Avant toutes les lois sociales, l'homme avait le droit de subsister. L'a-t-il perdu par l'établissement des lois? Surprendre au peuple les fruits de la terre, c'est les lui ravir; c'est attaquer le principe de son existence que de le priver par un impôt des moyens de la conserver. En pressurant la subsistance de l'indigent, l'état lui ôte les forces avec les alimens. D'un homme pauvre il fait un mendiant, d'un travailleur un oisif, d'un malheureux un scélérat; c'est-à-dire qu'il conduit un famélique à l'échafaud par la misère.

Si la taxe porte sur des denrées moins nécessaires, que de bras perdus pour l'agriculture et pour les arts sont employés, non pas à garder les boulevards de l'empire, mais à hérissier un royaume d'une infinité de petites barrières; à embarrasser les portes des villes; à infester les chemins et les passages du commerce; à fureter dans les caves, dans les greniers, dans les magasins! Quel état de guerre entre le prince et le peuple, entre le



citoyen et le citoyen ! Que de prisons, de galères, de gibets pour une foule de malheureux qui ont été poussés à la fraude, à la contrebande, à la révolte même par l'iniquité des lois fiscales !

L'avidité des souverains s'est étendue des consommations aux marchandises que les états se vendent les uns aux autres. Despotés insatiables, ne comprendrez-vous jamais que, si vous mettez des droits sur ce que vous offrez à l'étranger, il achètera moins cher, il ne donnera que la valeur qui lui sera donnée par les autres nations ? Vos sujets fussent-ils seuls propriétaires de la production assujettie aux taxes, ils ne parviendraient pas encore à faire la loi, parce qu'alors on en demanderait en moindre quantité, et que sa surabondance les forcerait à en diminuer le prix pour en trouver la consommation.

L'impôt sur les marchandises que votre empire reçoit de ses voisins n'a pas une base plus raisonnable. Leur prix étant réglé par la concurrence des autres peuples, ce seront vos sujets qui paieront seuls les droits. Peut-être ce renchérissement des productions étrangères en fera-t-il diminuer l'usage ? Mais, si l'on vous vend moins, on achètera moins de vous. Le commerce ne donne qu'en proportion de ce qu'il reçoit. Il n'est au fond qu'un échange de valeur pour valeur. Vous ne pouvez donc vous opposer aux cours de ces échanges sans faire tomber le prix de vos productions en rétrécissant leur débit.

Soit que vous mettiez des droits sur les marchandises étrangères ou sur les vôtres, l'industrie de vos sujets en souffrira nécessairement. Il y aura moins de moyens pour la payer, et moins de matières premières pour l'occuper. Plus la masse des reproductions annuelles diminuera, plus la somme des travaux diminuera aussi. Alors toutes les lois que vous pourrez établir contre la mendicité seront impuissantes, parce qu'il faut bien que l'homme vive de ce qu'on lui donne, quand il ne peut pas vivre de ce qu'il gagne.

L'avidité fiscale est allée plus loin encore ; elle a étendu ses mains rapaces sur les maisons, sur les rentes, sur les successions, sur l'industrie, sur les charges, sur les procès, sur toutes les transactions des citoyens, sur une infinité d'autres objets qu'on voudrait pouvoir oublier.

La taxe sur les terres est la plus naturelle et la plus raisonnable des taxes. Les Grecs, les Romains, toutes les régions civilisées de l'antiquité l'adoptèrent, et n'en connurent d'autres que très-rarement. Combien les peuples modernes sont éloignés d'une situation si douce ! Des hommes éclairés et vertueux ont fait les plus grands efforts pour nous ramener à cet ordre primitif de choses ; mais ils avaient oublié que toutes les productions de nos champs réunies dans les greniers du gouvernement ne suffiraient pas aux engagements et aux dépenses du corps politique. Pardonnons donc à l'administration de chercher ailleurs des



ressources. Qu'elle ait seulement toujours devant les yeux que l'impôt territorial est le plus sûr, le moins pesant, le plus étendu de tous, et qu'il faut tendre par toutes les voies honnêtes à le rendre, s'il se peut, unique.

Un des meilleurs moyens serait que toutes les terres fussent indistinctement également taxées. Le bien public est un trésor commun dans lequel chaque citoyen doit déposer ses tributs, ses services et ses talents. Jamais des noms et des titres ne changeront la nature des hommes et des possessions. Ce serait le comble de la bassesse et de la folie de faire valoir les distinctions qu'on a reçues de ses pères pour se soustraire aux charges de la société. Toute prééminence qui ne tournerait pas au profit général serait destructive; elle ne peut être juste qu'autant qu'elle est un engagement formel de dévouer plus particulièrement sa fortune et sa vie au service de la patrie.

Si de nos jours, pour la première fois, les terres étaient imposées, ne jugerait-on pas nécessairement que la contribution doit être proportionnée à l'étendue et à la fertilité des possessions? Quelqu'un oserait-il alléguer ses places, ses services, ses dignités pour se soustraire aux tributs qu'exige le service public? Qu'ont de commun les taxes avec les rangs, les titres et les conditions? Elles ne touchent qu'aux revenus, et ces revenus sont à l'état dès qu'ils sont nécessaires à sa défense.

La manière dont l'impôt devrait être assis sur

les terres est plus difficile à trouver. Quelques écrivains ont pensé que la dîme ecclésiastique, malheureusement perçue dans la plus grande partie de l'Europe, serait un modèle à suivre. Dans ce système, a-t-on dit, il n'y aurait ni infidélité, ni faveur, ni méprise. Selon que les circonstances exigeraient plus ou moins d'efforts de la part des peuples, le fisc prendrait la quatrième, la cinquième, la sixième partie des productions au moment même de la récolte; et tout se trouverait consommé sans contrainte, sans surprise, sans défiance et sans vexation.

Mais, dans cette forme de perception, comment se feraient les recouvrements? Pour des objets si multipliés, si variables et si peu connus, une régie n'exigerait-elle pas des frais énormes? La ferme ne donnerait-elle pas occasion à des profits trop considérables? Ainsi, quand cet ordre de choses paraîtrait le plus favorable au citoyen, ne serait-il pas un des plus funestes au gouvernement? Or, qui peut douter que les intérêts de l'individu ne soient les mêmes que ceux de la société? Quelqu'un ignorerait-il encore le rapport intime qui est entre le souverain qui demande et les sujets qui donnent?

D'ailleurs cette imposition, si égale en apparence, serait, dans la réalité, la plus disproportionnée de toutes celles que l'ignorance ait jamais imaginées. Tandis qu'on n'exigerait d'un contribuable que le quart de son revenu, on en prendrait



la moitié, quelquefois davantage, à d'autres qui, pour avoir la même quantité de productions, auraient été obligés, par la nature d'un sol ingrat ou d'une exploitation difficile, à des dépenses infiniment plus considérables.

Ces inconvéniens ont fait rejeter une idée proposée ou appuyée par des hommes peu versés dans l'économie politique, mais, révoltés avec raison de la manière arbitraire dont ils voyaient taxer les terres. Vous prendrez pour règle l'étendue des domaines ? Mais ignoreriez-vous qu'il y en a qui peuvent payer beaucoup, qu'il y en a qui ne peuvent payer que peu, qu'il y en a même qui ne peuvent rien payer, parce que ce qui reste au-delà des frais est à peine suffisant pour déterminer l'homme le plus intelligent à les cultiver ? Vous ferez représenter les baux ? Mais les fermiers et les propriétaires n'agiront-ils pas de concert pour vous tromper ? et quels moyens aurez-vous pour découvrir une fraude artificieusement tramée ? Vous admettrez les déclarations ? Mais, pour une sincère, n'y en aura-t-il pas cent de fausses ? et le citoyen d'une probité exacte ne sera-t-il pas la victime du citoyen dénué de principes ? Vous aurez recours à une estimation ? Mais le préposé du fise ne se laissera-t-il pas suborner par des contribuables intéressés à le corrompre ? Vous laisserez aux habitans de chaque canton le soin des répartitions ? C'est sans doute la règle la plus équitable, la plus conforme aux droits de la nature et de la pro-

priété ; et cependant elle doit engendrer nécessairement tant de cabales, tant d'altercations, tant d'animosités, un choc si violent entre les passions qui se heurteront, qu'il n'en saurait résulter cette justice, qui pourrait faire le bonheur public.

Un cadastre qui mesurerait avec soin les terres, qui apprécierait avec équité leur valeur, serait seul capable d'opérer cette heureuse révolution. On n'a que rarement, qu'imparfaitement appliqué un principe si simple et si lumineux. Il faut espérer que cette belle institution, quoique vivement repoussée par le crédit et la corruption, sera perfectionnée dans les états où elle a été adoptée, et qu'elle sera introduite dans les empires où elle n'existe pas encore. Le monarque qui signalera son règne par ce grand bienfait sera béni pendant sa vie ; il laissera un nom cher à la postérité ; et sa félicité s'étendra au-delà des siècles, si, comme on n'en peut douter, il existe un Dieu rémunérateur.

Mais que le gouvernement, sous quelque forme qu'il ait été établi ou qu'il subsiste, n'outré jamais la mesure des impositions. Dans leur origine, elles ont rendu, dit-on, les hommes plus actifs, plus sobres, plus intelligens, et ont ainsi contribué à la prospérité des empires. Cette opinion n'est pas sans vraisemblance ; mais il est plus certain encore que, poussées au-delà des limites convenables, les taxes ont arrêté les travaux, étouffé l'industrie, produit le découragement.



Quoique l'homme ait été condamné par la nature à des veilles continuelles pour s'assurer une subsistance, ce soin pressant n'a pas concentré toute son action. Ses désirs se sont étendus beaucoup au-delà ; et plus il est entré d'objets dans le plan de son bonheur, plus il a multiplié ses efforts pour les obtenir. A-t-il été réduit par la tyrannie à n'espérer d'un labeur opiniâtre que ce qui était de nécessité première, son mouvement s'est ralenti. Il a rétréci lui-même la sphère de ses besoins. Troublé, aigri, desséché par l'esprit oppresseur du fisc, on l'a vu, ou languissant dans ses déplorables foyers, ou s'expatriant pour chercher une destinée moins malheureuse, ou errant et vagabond sur des provinces désolées. La plupart des sociétés ont, à des époques différentes, souffert ces calamités, présenté ce hideux tableau.

Aussi est-ce une erreur, et une grande erreur de juger de la puissance des empires par le revenu du souverain. Cette base de calcul serait la meilleure qu'on pût établir, si les tributs n'étaient que le thermomètre des facultés des citoyens ; mais, lorsque la république est opprimée par le poids ou la variété des impositions, loin que cette richesse soit un signe de prospérité nationale, elle est un principe de dépérissement. Réduits à l'impuissance de fournir des secours extraordinaires à la patrie menacée ou envahie, les peuples subissent un joug étranger, ou reçoivent des lois honteuses et ruineuses. La catastrophe est précipitée lors-

que le fisc a recours aux fermes pour faire ses recouvrements.

La contribution des citoyens au trésor public est un tribut. Ils doivent le présenter eux-mêmes au souverain, qui de son côté en doit diriger sagement l'emploi. Tout agent intermédiaire détruit ces rapports, qui ne sauraient être assez rapprochés. Son influence devient une source inévitable de division et de ravage. C'est sous cet odieux aspect qu'ont toujours été regardés les fermiers des taxes.

Le fermier imagine les impôts. Son talent est de les multiplier. Il les enveloppe de ténèbres pour leur donner l'extension qui lui conviendra. Des juges de son choix appuient ses intérêts. Toutes les avenues du trône lui sont vendues, et il fait à son gré vanter son zèle ou calomnier les peuples mécontents avec raison de ses vexations. Par ces vils artifices il précipite les provinces au dernier terme de dégradation, mais ses coffres regorgent de richesses. Alors on lui vend au plus vil prix les lois, les mœurs, l'honneur, le peu qui reste de sang à la nation. Ce traitant jouit sans honte et sans remords de ces infâmes et criminels avantages jusqu'à ce qu'il ait détruit l'état, le prince, et lui-même.

Les peuples libres n'ont que rarement éprouvé ce sort affreux. Des principes humains et réfléchis leur ont fait préférer une régie presque toujours paternelle pour recevoir les contributions du ci-



toyen. C'est dans les gouvernemens absolus que l'usage tyrannique des fermes s'est concentré. Quelquefois l'autorité a été effrayée des ravages qu'elles faisaient; mais des administrateurs timides, ignorans ou paresseux, ont craint, dans la confusion où étaient les affaires, un bouleversement entier au moindre changement qu'on se permettrait. Pourquoi donc le temps de la maladie ne serait-il pas celui du remède? C'est alors que les esprits sont mieux disposés, que les contradictions sont moindres, que la révolution est plus aisée.

Cependant il ne suffit pas que l'impôt soit réparti avec justice, qu'il soit perçu avec modération; il faut encore qu'il soit proportionné aux besoins du gouvernement; et ces besoins ne sont pas toujours les mêmes. La guerre exigea partout, et dans tous les siècles, des dépenses plus considérables que la paix. Les peuples anciens y fournissaient par les économies qu'ils faisaient dans des temps de calme. Depuis que les avantages de la circulation et les principes de l'industrie ont été mieux développés, la méthode d'accumuler ainsi les métaux a été proscrite. On a préféré avec raison la ressource des impositions extraordinaires. Tout état qui se les interdirait se verrait contraint, pour retarder sa chute, de recourir aux voies pratiquées à Constantinople. Le sultan qui peut tout, excepté augmenter ses revenus, est réduit à livrer l'empire aux vexations de ses délè-

gués pour les dépouiller ensuite eux-mêmes de leurs brigandages.

Pour que les taxes ne soient jamais excessives, il faut qu'elles soient ordonnées, réglées et administrées par les représentans des nations. L'impôt a toujours dépendu de la propriété. N'est pas maître du champ, qui ne l'est pas du fruit. Aussi chez tous les peuples les tributs ne furent-ils établis, dans leur origine, sur les propriétaires, que par eux-mêmes, soit que les terres fussent réparties entre les conquérans, soit que le clergé les eût partagées avec la noblesse, soit qu'elles eussent passé par le commerce et l'industrie entre les mains de la plupart des citoyens. Partout ceux qui les possédaient avaient conservé le droit naturel, inaliénable et sacré, de n'être point taxés sans leur consentement. Otez ce principe, il n'y a plus de monarchie, il n'y a plus de nation, il ne reste qu'un despote et un troupeau d'esclaves.

Peuples, chez qui les rois ordonnent aujourd'hui tout ce qu'ils veulent, relisez votre histoire, vous verrez que vos aïeux s'assembloient, qu'ils délibéraient toutes les fois qu'il s'agissait d'un subside. Si l'usage en est passé, le droit n'en est pas perdu. Il est écrit dans le ciel, qui a donné la terre à tout le genre humain pour la posséder. Il est écrit sur ce champ que vous avez pris la peine d'enclorre pour vous en assurer la jouissance. Il est écrit dans vos cœurs, où la Divinité a imprimé l'amour de la liberté. Cette tête élevée vers